

DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI

D-2014/194
2ème programmation politique de la ville. Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Médiation. Aide au démarrage. Autorisation. Signature.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis une dizaine d'années la Ville de Bordeaux a fait le pari de la médiation comme vecteur de cohésion sociale et de tranquillité publique. Aller vers, rétablir la communication et le lien entre habitants, mais aussi avec les institutions, sont les objectifs des différentes activités de médiation mises en œuvre par les services municipaux, le CCAS ou confiées à des associations :

- La médiation sociale à destination du public bulgare et roumain en squat.
- La médiation citoyenne, une gestion des conflits entre voisins.
- La mission auprès des SDF.
- La médiation municipale, règlement de conflits entre les bordelais et services municipaux.
- La médiation sociale pour le public précaire de rue, avec l'équipe CORIST du CCAS.
- Le Point Information Médiation Multi Services Bordeaux.
- La médiation sociale dans les quartiers de la politique de la ville.

Suite à un état des lieux des services de médiation offerts aux bordelais, réalisé en 2013, le conseil municipal a délibéré pour le développement de différents projets de médiation :

Le 21 octobre 2013, le conseil a voté pour l'adhésion de la Ville de Bordeaux au nouveau Point Information Médiation Multi Services dédié à la médiation entre usagers et services publics marchands.

Le 24 février 2014, le conseil a voté pour la création du Groupement d'Intérêt Public Bordeaux médiation afin de conforter et développer l'offre de médiation pour les quartiers bordelais. Cette offre est portée actuellement (et ce jusqu'au 30 juin 2014) par la Régie de quartier Habiter Bacalan et par l'association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux (ACAQB). Ce groupement est composé des membres fondateurs et premiers adhérents suivants : la SEM InCité, la SA Domofrance, l'OPHCU Aquitanis et l'association Point Information Médiation Multi Services de Bordeaux. L'Etat, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, associés dès le départ à cette démarche et partenaires de longue date de ce travail, ne sont pas membres de ce GIP, mais ces institutions sont parties prenantes dans le cadre du comité de pilotage de suivi du projet. Pour mémoire enfin, dans la convention constitutive de ce GIP, il est prévu que le groupement puisse évoluer et intervenir au delà du territoire bordelais si d'autres communes souhaitaient s'y associer dans le cadre de l'évolution de la politique de la ville à partir de 2015 et aussi pour gérer ensemble par exemple la médiation après des migrants européens venant de Bulgarie et de Roumanie.

Il est important de préciser que la médiation sociale, grâce à une présence active dans les quartiers (Bordeaux Maritime, Bordeaux Sud, Bastide), lutte contre le non recours aux droits de nos concitoyens et contre le sentiment d'insécurité. Elle permet également de fournir aux institutions une veille sociale précieuse sur l'évolution des difficultés des personnes en situation de précarité.

La création du Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Médiation permet de manière partenariale d'atteindre cet objectif tout en garantissant une mise en cohérence avec les autres types de médiation et une meilleure lisibilité des actions accomplies.

Aussi dans cette nouvelle délibération, la Ville propose d'accompagner la première étape d'installation du Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Médiation qui va être effective au 1 juillet 2014.

Il est proposé de verser au GIP Bordeaux Médiation, une première subvention équivalente à 3 mois de son activité (10 médiateurs sociaux + le poste de coordinateur), soit 83 000 €.

Le budget prévisionnel du GIP pour le 2^{ème} semestre 2014 est de 221 315 € (incluant la valorisation moyens humains et techniques Ville), soit en année pleine un budget prévisionnel de 442 630 €.

Le GIP pour le second semestre 2014 a sollicité des financements auprès :

Agence de services et de paiement, ASP (emplois aidés)	53 752 €
Département	20 500 €
Caisse d'Allocations Familiales (CTG)	5 000 €
VILLE (Subventions)	135 538 €
VILLE (aide indirect)	6 525 €
TOTAL	221 315 €

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer au GIP la somme de 83 000 € pour la part Ville, 5000 € pour la part CAF/CTG sur le cdr Dir.Développement Social/programme accompagnement de projets transversaux rubrique 6574/522 opération P1270004.
- faire procéder au versement de cette somme au crédit de cet organisme.
- signer tout document lié à la présente délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

MME SIARRI. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville sous votre impulsion a développé la médiation comme vecteur de cohésion sociale et de tranquillité publique.

Le 21 octobre 2013 le Conseil a voté pour l'adhésion de la Ville au PIMMS dédié à la médiation entre usagers et services publics marchands.

Le 24 février 2014 le même Conseil a voté la création d'un GIP médiation à l'unanimité afin d'optimiser l'offre de médiation pour les quartiers bordelais, laquelle est aujourd'hui jusqu'au 30 juin 2014 portée par la Régie de quartier Habiter Bacalan et par l'association l'ACAQB.

Cette médiation lutte contre le non recours aux droits de nos concitoyens et contre le sentiment d'insécurité.

Elle permet aussi de fournir aux institutions des éléments de veille sociale.

Dans cette délibération il s'agit d'accompagner la première étape d'installation du GIP qui sera effective le 1^{er} juillet 2014 en versant une subvention équivalent à 3 mois d'activité pour 10 médiateurs, plus 1 poste de coordonnateur, soit un montant de 83.000 euros.

Je précise que ce GIP pourra évoluer et intervenir au-delà du périmètre bordelais à partir de 2015. Par exemple nous avons cité la problématique de la médiation autour des populations de migrants européens venant de Bulgarie et de Roumanie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, je ferai une intervention pour ce dossier et le dossier suivant. J'interviens maintenant ?

M. LE MAIRE. -

Vous voulez intervenir sur la 194 et la 195 ?

Allez-y maintenant.

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, vous avez fait le pari de la médiation comme vecteur de la cohésion sociale - notre collègue vient de nous le rappeler - qu'il s'agisse, je vous cite dans le dossier, des Bulgares et Roumains en squats ou dans les quartiers de la Politique de la Ville, c'est-à-dire à forte proportion de populations immigrées ou issues de l'immigration.

Ceci pose deux constats : le premier sur le principe de la médiation, le deuxième sur Ville Vie Vacances pour les jeunes qui correspond au dossier suivant.

Si la médiation marchait cela se saurait, mais ça ne marche pas. Depuis des années, déverser au plan national des milliards d'euros sur des quartiers dits politiquement corrects, des quartiers sensibles, n'a amené aucune amélioration dans le grave problème d'une présence migratoire qui déferle sur notre territoire.

Au plan municipal les sommes répétées que vous allouez sont autant de cautères sur jambes de bois car vous vous attaquez depuis toujours quand la droite est au pouvoir, non pas aux causes mais aux conséquences de l'immigration.

La gauche est évidemment sur la même ligne et vous reprochera même d'avoir, la situation étant devenue intenable et les élections municipales arrivant, fait évacuer un camp de Roms à La Bastide. Mais à quel prix quand on sait que les contribuables payent pour partie leur relogement en hôtels ou dans des pavillons sur Bordeaux . Je cite la presse locale qui nous donnait ces précisions.

Les familles françaises aux revenus modestes qui attendent parfois pendant un à deux ans un logement HLM ne bénéficient pas, elles, d'une telle attention.

De même en est-il pour ces jeunes qui dans les mêmes quartiers sont, pas tous mais pour partie, responsables, non pas comme vous venez de le dire du « sentiment d'insécurité », mais d'insécurité réelle et concrète.

Encore ces derniers mois aux Aubiers, vous le savez, une femme a été gravement agressée et blessée près du tramway pour lui voler son sac. Elle parle, comme tant d'autres, « de peur au ventre qui la saisit pour rentrer chez elle en soirée. »

Toutes les sommes que vous attribuez à cette structure Bordeaux médiation, à ce GIP, allant à payer des séjours à la montagne, à la mer, au ski, ou à des séjours de surf, c'est autant de sommes que vous n'attribuez pas à ceux qui respectent la loi, ne sont pas des délinquants ou ne tombent pas dans la délinquance, payent leurs impôts qu'ils soient jeunes ou moins jeunes.

Cette discrimination, car sans est une, elle est réelle et elle ne choque personne.

Nous, elle nous choque. Nous voterons donc contre ces subventions à ceux que pudiquement la gauche appelle « les petits sauvages ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI

MME SIARRI. -

Monsieur le Maire, une réponse très courte.

Vos propos sont inacceptables. Ils se basent sur une intolérance dramatique. La médiation est quelque chose qui au contraire fonctionne très bien, qui protège les citoyens dans leur diversité. Si Bordeaux est si belle et douce à vivre c'est précisément parce que nous sommes un peuple de tolérance, que nous acceptons les gens dans leur singularité et dans leurs différences.

Par ailleurs vous vous basez sur la médiation des populations bulgares et roumaines. Il se trouve que grâce à cette médiation nous avons pu trouver des solutions, une voie de sortie correcte et pour les habitants qui étaient à côté de ces squats et pour ceux qui y vivaient.

Et quand vous parlez d'argent, demandez donc aux communes qui ont choisi de faire des expulsions systématiques combien ces expulsions leur ont coûté en termes d'insécurité et en termes d'intervention des services publics.

Donc, je pense qu'il faut que vous vous mettiez à travailler vos dossiers avec beaucoup plus de précision.

J'en profite peut-être pour présenter, Monsieur le Maire, la deuxième délibération.... ?

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Je voulais simplement dire, mais est-il besoin de le préciser, que je partage à 100% tout ce que vient de dire Mme SIARRI.

Certains procédés d'amalgame entre les jeunes des quartiers en général et ceux qui s'adonnent, hélas, à la délinquance sont tout à fait inacceptables.

Je crois que Bordeaux peut être fière d'avoir une approche différente de ce genre de problèmes, sur les squats, mais pas uniquement.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous n'entendons pas répondre à toutes les provocations du Front National, nous le dirons peut-être une fois pour toutes, ou nous serons peut-être amenés à le rappeler, mais l'intervention de M. COLOMBIER nous a profondément choqués.

Nous trouvons cette mise au point de Mme SIARRI et de Monsieur le Maire tout à fait justifiée. Nous nous y associons.

M. LE MAIRE. -

L'UMPS est en marche, n'est-ce pas M. COLOMBIER ? Il y a des moments où on peut en être fier, d'ailleurs. Ça ne me gêne pas.

D-2014/195

2ème programmation politique de la ville. Opération Ville Vie Vacances. Année 2014. Autorisation. Signature.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le programme Ville Vie Vacances est un des plus anciens dispositifs nationaux de la politique de la ville, co financé par l'Etat. Il a été mis en place dans les années 1980, sous l'appellation opérations prévention été, afin de proposer aux jeunes des quartiers sensibles, la possibilité de partir en vacances ce qui était souvent difficile en raison notamment du manque de moyens financiers des familles. Les collectivités ont adhéré à cette démarche en finançant aussi ces projets. Lors de son lancement, ce dispositif concernait plus particulièrement les vacances d'été et il s'est ensuite étendu à l'ensemble des vacances. Concernant la Ville de Bordeaux, ces financements permettent aux associations, intervenant dans les quartiers en difficultés, de proposer des actions de prévention pendant les vacances scolaires.

Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain. En s'adressant aux jeunes en difficultés, ou fragilisés, il propose des prises en charges éducatives et socialisantes dans le cadre des loisirs des jeunes qui contribuent ainsi à prévenir la délinquance.

Les critères d'éligibilité de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 18 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Dans le cadre du futur contrat de ville 2014/2020, il s'agira d'évaluer l'impact de ce dispositif sur le territoire bordelais afin d'envisager d'intégrer cette question à la problématique plus large de l'accès aux vacances pour tous et à celle des loisirs des jeunes.

Pour 2014, l'Etat cofinance les projets VVV bordelais pour un montant de 65 100 €

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités sur le tableau joint les sommes d'un montant de 74 470 €
- à signer tout document lié à la présente délibération.

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

MME SIARRI. -

Cette délibération concerne le programme Ville Vie Vacances mis en place dans les années 80.

Il s'agit de proposer aux jeunes des quartiers sensibles dont les parents ont des difficultés financières, d'origine étrangère ou non, la possibilité de partir en vacances.

La Ville de Bordeaux a très vite accepté de cofinancer cette opération qui contribue à prévenir la délinquance.

Ce sont plus de 4363 jeunes de 11 à 18 ans qui cette année, via les associations ayant sollicité ce dispositif, pourront en bénéficier.

L'Etat qui gère ce dispositif alloue un financement de 65.000 euros.

Je vous remercie de nous autoriser à attribuer la somme 74.570 euros.

J'ajoute, M. COLOMBIER, que vous devriez vous renseigner pour savoir qui sont les 4363 jeunes que nous aidons. Je pense qu'il est absolument indispensable que vous alliez au fond des choses.

M. LE MAIRE. -

Je mets aux voix d'abord la 194, c'est-à-dire la mise en place du GIP médiation.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Ensuite la 195, les opérations Ville Vie Vacances :

Contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. LE MAIRE. -

Je voulais simplement préciser que la Politique de la Ville est d'ores et déjà transférée à la Communauté Urbaine dans le cadre de la Loi métropole et que donc il faudra que nous regardions concrètement les conséquences de ce transfert.

J'ai commencé à en parler avec M. Touzeau, le vice-président compétent à la CUB. On voit bien un peu la ligne de partage. Les grandes orientations seront communautaires, mais tout ce qui est la politique de proximité, forcément restera de la compétence des élus locaux et des communes.

Nous trouverons les moyens de concilier ces deux objectifs.

Opérateur	Projet	Montant Subvention Participation Ville
Bacalan		
Centre d'animation Bacalan	accueil sortie journée	1 500 €
	chantiers 12/17	1 000 €
	séjours	1 500 €
	ateliers d'expresson	1 500 €
TOTAL		5 500 €
Bastide Benauege		
Centre d'animation benauege	accueil sortie journée	1 500 €
	séjours découverte	1 500 €
	séjours Actisse	1 200 €
	chantiers éducatifs	1 500 €
	sécurité routière	800 €
Centre d'animation Bastide Queyries	accueil sortie journée	1 500 €
	pratiques artistiques	400 €
	chantiers éducatifs	1 500 €
	séjours éducatifs	600 €
Bastide Boxe	initiation boxe	600 €
TOTAL		11 100 €
Chartrons Saint Louis		
Centre Social Bordeaux Nord	éducation à l'image	400 €
	séjour Montalivet (vacances de Pâques)	500 €
	séjour été	800 €
	graff	200 €
	danse	200 €
	projet peinture	200 €
	séjour et projet	300 €
	séjour équitation	400 €
Foyer Fraternel	séjour ski	600 €
	réseaux sociaux	300 €
	accueil sortie journée	600 €
	jeunesse en Nord	600 €
	séjour découverte	200 €
	cultures urbaines	200 €
TOTAL		5 500 €
Grand Parc		
GP Intencité	contre le sexisme	400 €
	accueil sortie journée	1 500 €
	jeunesse en Nord	300 €
	départs solidaires	900 €
	tremplin	200 €

Centre d'animation Grand Parc	chantiers éducatifs	1 000 €
	séjour culturel	600 €
	séjour	800 €
	séjour	600 €
	accueil sortie journée	1 500 €
TOTAL		7 800 €
Le Lac		
Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes (CPLJ)	séjour Montagne	600 €
	accueil sortie journée année	800 €
	atelier Andernos	600 €
	accueil sortie journée (vacances d'été)	900 €
	séjours	800 €
	atelier Arcachon	500 €
Centre d'animation Le Lac	accueil sortie journée	1 200 €
	chantiers éducatifs	700 €
	séjours	1 500 €
Centre d'animation Sarah Bernhardt	accueil sortie journée	500 €
	séjours	1 000 €
	chantiers éco-citoyens	600 €
Association Promotion Insertion Sport (APIS)	accueil sortie journée	3 000 €
TOTAL		12 700 €
Saint Jean Belcier Carle Vernet		
Astrolabe	séjours	1 000 €
	raid sport	500 €
	séjour Sadirac	400 €
	séjour ski	800 €
Centre d'animation Argonne	accueil sortie journée	1 500 €
	chantiers éducatifs	1 200 €
	séjours	1 500 €
	projet culturel	1 200 €
Centre d'animation Bordeaux sud	accueil sortie journée	1 500 €
	séjours	1 500 €
	chantiers éducatifs	950 €
TOTAL		12 050 €
Saint Michel		
Centre d'animation Saint Michel	accueil sortie journée	1 500 €
	pratiques urbaines	400 €
	chantiers éducatifs	1 600 €
	éducation à l'image	500 €
	séjours	1 000 €
soj'aime	slam	600 €
TOTAL		5 600 €

Multisites		
Centre de loisirs des deux villes (CL2V)	accueil sortie journée et séjours	1 000 €
surf insertion	cit� en surf	5 000 €
football club aquitaine	tournois	1 000 €
Pour une route s�re	pr�vention routi�re	120 €
Centre d'animation Mons�jour	accueil sortie journ�e	900 €
	stages arts plastiques	300 €
	s�jour Nantes	500 €
	s�jour Bilbao	300 €
Centre d'animation Saint Pierre	accueil sortie journ�e	900 €
	chantiers �ducatifs	1 000 €
	stage music'ados	500 €
	s�jours	1 500 €
Association des centres d'animations de quartiers (mur d'escalade)	chantiers	400 €
	s�jour	800 €
TOTAL		14 220 €
TOTAL GENERAL		74 470 €